

A.S.P.N.D

“Association de Sauvegarde du Patrimoine des Eglises Notre-Dame de Trouville-sur-Mer”

Association d'intérêt général, Loi 1901, n° w143003824, Siret 831 644 349 00019

Adresse : "Maison des Associations Quai Albert 1er 14360 Trouville-sur Mer".

Adresse Mail : aspndtrouville@gmail.com.

Téléphones : la Présidente A.M.ROUY 06.70.73.52.84

le vice-Président J.FLEURY 06.87.84.75.41

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 OCTOBRE 2021

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le samedi trente octobre à dix heures trente.

Les adhérents de l'A.S.P.N.D se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire annuelle, Salle de la Plage, Place Foch, Trouville-sur-Mer (14360), sur convocation qui leur en a été faite par la Présidente par mail ou par courrier.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Répondant à l'invitation qui lui a été adressée, Madame le Maire, Sylvie de Gaetano, retenue par les occupations liées à sa fonction, a prié de bien vouloir excuser son absence.

Répondant à l'invitation qui lui a été adressée, Monsieur Hervé Morin, retenu par des engagements antérieurs, a prié de bien vouloir excuser son absence.

Répondant à l'invitation qui lui a été adressée, Madame Sophie GAUGAIN, retenue par les occupations liées à sa fonction, a prié de bien vouloir excuser son absence.

Le Père Jean-Parfait CAKPO est absent, excusé du fait de ses obligations, mais qui apporte tout son soutien à l'Association.

L'assemblée est présidée par Madame Anne-Marie ROUY, en sa qualité de Présidente.

Madame Laurence LE ROUX assume la fonction de secrétaire de séance de ce jour.

Madame la Présidente, déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, malgré les circonstances COVID19, en respectant le formalisme nécessaire.

Remerciements à la Commune qui accueille gracieusement la réunion dans ses locaux.

Lecture de l'ordre du jour par le Vice-Président, Monsieur Jacques FLEURY.

- Ouverture et émargement de la feuille de présence
- Constatation que le quorum prévu est atteint
- Rapport moral de la Présidente pour l'année 2020
- Perspectives 2021-2022
- Rapport financier du Trésorier sur les comptes de l'exercice 2020
- Candidatures de Madame Laurence LE ROUX et de Monsieur Didier PRIOU au CA.
- Questions diverses

Madame la Présidente, donne ensuite lecture de son rapport et rappelle que l'A.S.P.N.D est une association loi de 1901, apolitique, fédératrice, force de proposition et collectrice de fonds.

L'Association a pour but de contribuer à la sauvegarde du patrimoine et à la restauration des Eglises Notre-Dame de Trouville-sur-Mer, dans un cadre de culture patrimoniale. Elle est composée de membres bénévoles dont les fonctions sont gratuites.

Madame la Présidente, rappelle le statut juridique des Eglises Paroissiales de la Commune et précise que le rôle de l'Association, qui n'est ni propriétaire, ni affectataire, ni mandataire du ministère, est de s'articuler avec les missions des partenaires légaux, Municipalité et Diocèse.

Madame la Présidente, enregistre et présente à l'assistance les candidatures de :

- Madame Laurence LE ROUX au poste de trésorière adjointe
- Monsieur Didier PRIOU, au poste de secrétaire adjoint

Madame la Présidente, présente les comptes de l'année 2020.

Les recettes – 8 714,87 € - font apparaître, après des déduction des charges d'exploitation – 491,98 € - un résultat positif de 8 222,89 € et une clôture totale de trésorerie de 17 925.30 € livret bleu inclus.

Le nombre des adhérents est passé de 91 à 149.

Enfin Madame la Présidente, déclare la discussion ouverte :

Madame la Présidente, rappelle que, du fait des conditions sanitaires subies, il n'a pas été possible d'établir un projet pour l'utilisation de cette somme : il est évident que dans le cadre du partenariat prometteur engagé avec la nouvelle Municipalité, il sera possible de mettre en place une action de sauvegarde, dès que les conditions minimales de sécurité seront assurées (mais d'ores et déjà nous avons pu avoir la visite de Monsieur Edouard de LAMAZE, président de l'Observatoire avec un reportage sur M6 ainsi que la visite du Responsable de l'Art Sacré au niveau du diocèse...Un inventaire et une mise en sécurité d'objets sacrés et de tableaux, des petites expositions, comme par exemple Sainte-Thérèse à Notre Dame des Victoires...Une interview de Madame la Présidente sur Radio France Bleue).

Monsieur Richard SABBE, adhérent de l'association, prend la parole pour rappeler que, Madame le Maire, Sylvie de Gaetano, devait organiser un référendum pour savoir ce que l'on allait faire des deux églises dont le coût de réparations s'élève à plus de 3 millions pour chacune.

Madame la Présidente, déclare que Notre Dame de Victoires reste destinée au culte. La mise "hors d'eau" des deux églises est indispensable. Des travaux ont commencé, Notre Dame de Bonsecours est sécurisée et "ventilée".

Le Vice-Président, rappelle qu'il faut attendre les études chiffrées et la mairie devra se positionner, en fonction des résultats....

Madame la Présidente, ajoute que la prise de décisions se fera entre Madame le Maire, le Préfet, Monseigneur l'Evêque et l'affectataire, le Père Jean-Parfait CAKPO.

L'intervention de Monsieur SABBE a été prise en considération.

Madame la Présidente, déclare qu'elle est informée des réunions des Commissions en mairie auxquelles elle participe.

Personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente, met au voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports par la Présidente, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 septembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition de la Présidente, l'assemblée générale nomme en qualité de membres du Conseil d'administration :

- Madame Laurence LE ROUX, trésorière adjointe
- Monsieur Didier PRIOU, secrétaire adjoint

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

En conséquence de la résolution ci-dessus la composition du Conseil d'administration est la suivante :

Présidente : Anne-Marie ROUY, administrateurs : Nicolle COESTIER, Anne-Sophie VERLUYSEN, Marie-Claude MONCUY, Nicole MARODON, Messieurs Jacques FLEURY, Serge COESTIER, Daniel FABISCH, Michel LEBEY, Didier PRIOU.

TROISIEME RESOLUTION

Le Vice Président, propose la mise en place d'un site internet d'un montant entre 150 et 200 € par an afin de présenter l'association et d'informer les adhérents de toutes les actions qu'elle entreprend. Ce projet est proposé au vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

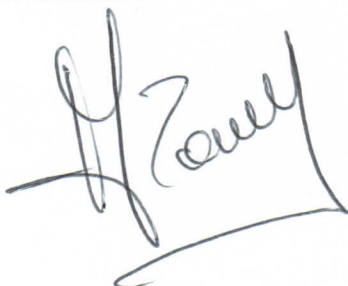
QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à douze heures et il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et la Secrétaire.

La Présidente :



La secrétaire :

